

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 AVRIL 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric. CORNET) – M. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à M. PIERRE-JUSTIN) – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – MM Marcellin ZAMI – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Maguy BORDELAIS (excusée) – Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Ghylaine JEANNE).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DERATISATION,
DESINSECTISATION ET
DESINFECTION DES ECOLES,
CRECHES, BATIMENTS
COMMUNAUX ET AUTRES
ESPACES PUBLICS**

CM-2022-3S-DCPA-28

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 du code la commande publique ;

Vu le projet de marché relatif à la dératisation, la désinsectisation, la désinfection des écoles, des bâtiments communaux et autres espaces publics ;

Considérant que la Ville doit organiser des opérations de traitement concernant le maintien de l'hygiène toute l'année ;

Considérant que les rongeurs peuvent être la cause de préjudices matériels importants (denrées alimentaires, attaque sur les installations d'équipements de réseau) et que les micro-organismes peuvent provoquer de nombreuses affections ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le maire à lancer l'appel d'offres ouvert sous forme d'accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum pour la dératisation, la désinsectisation et la désinfection des écoles, crèches, des bâtiments communaux et autres espaces publics en application des articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-1 du code de la commande publique selon les modalités suivantes :

Allotissement et répartitions financières :

LOT	INTITULÉ	MONTANT EUROS HT (annuel)
1	Dératisation/Désinsectisation – Écoles et crèches	Minimum : 24 000,00 € Maximum : 65 000,00 €
2	Désinfection Écoles, Crèches, Bâtiments Publics	Minimum : 15 000,00 € Maximum : 45 000,00 €
3	Dératisation/Désinsectisation bâtiments publics	Minimum : 15 000,00 € Maximum : 55 000,00 €

Durée du marché :

12 mois reconductibles 3 fois. Durée d'une reconduction 12 mois.

La durée totale du marché ne pourra donc excéder 48 mois.

Article 2 : D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives au marché à intervenir.

Article 3 : Le maire, la trésorière de Sainte Anne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

06 MAI 2022

Et publication ou notification
le

06 MAI 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 28 avril 2022

Pour extrait certifié conforme



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Dératisation, désinsectisation et désinfection des écoles, crèches, bâtiments communaux et autres espaces publics

Date de transmission de l'acte : 06/05/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2022

Numéro de l'acte : CM20223SDCPA28 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220428-CM20223SDCPA28-DE

Date de décision : 28/04/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Appel d'offres